



En partenariat avec



L'INCLUSION FINANCIÈRE ET SON RÔLE DANS LA RÉDUCTION DE L'INFORMALITÉ EN TUNISIE





En partenariat avec



L'INCLUSION FINANCIÈRE ET SON RÔLE DANS LA RÉDUCTION DE L'INFORMALITÉ EN TUNISIE



I T E S



Policy Paper à l'attention de

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE





POLICY PAPER

L'INCLUSION FINANCIÈRE ET SON RÔLE DANS LA RÉDUCTION DE L'INFORMALITÉ EN TUNISIE

FÉVRIER 2023





I T E S



SOMMAIRE

ntrodi	uction	8
l.	Repères méthodologiques et focus succinct sur l'informalité en Tunisie et ses principaux déterminants	8
I.	Diagnostic des niveaux d'inclusion bancaire et financière : Tunisie - versus - comparateurs régionaux	13
III.	Les facteurs de blocage et les obstacles majeurs à l'inclusion financière en Tunisie	21
V.	Initiatives en faveur de l'inclusion financière en Tunisie et pistes ouvertes de réformes pour remédier à l'informalité	24
Páfára	ncas	30



INTRODUCTION



La hausse du poids du secteur informel durant la dernière décennie a contribué significativement à (i) un revenu par habitant plus faible, (ii) une pauvreté plus répandue, (iii) de plus fortes inégalités de revenu, (iv) un marché financier moins développé, (v) un recul de l'investissement privé, et (vi) des retards en matière de réalisation des objectifs du développement durable. Dans ce contexte, l'inclusion financière des entreprises et surtout des particuliers est d'abord un catalyseur de l'inclusion sociale, et peut constituer un mécanisme majeur pour promouvoir la croissance économique et offrir un avenir meilleur à la population, surtout pour les Tunisiens à faible revenu. Des réformes et des mesures globales pour garantir un meilleur accès aux sources de financement bancaire et non bancaire permettraient aussi l'inclusion du secteur informel dans l'économie organisée. La Tunisie présente des opportunités en matière d'inclusion financière. Néanmoins, elle doit encore surmonter des obstacles d'ordre structurel et à court terme, mettre à profit et moderniser l'usage des moyens et services de paiements, lever les contraintes majeures d'accès des entreprises aux sources de financement, renforcer la pénétration des comptes bancaires et généraliser l'accès des particuliers aux services bancaires et financiers.

Pour analyser la problématique de l'inclusion financière et son rôle dans la réduction de l'informalité en Tunisie, le policy paper sera organisé comme suit. La première section établit d'abord les repères méthodologiques adoptés avec un focus succinct sur l'informalité en Tunisie et ses principaux déterminants en comparaison internationale raisonnée. La deuxième section fournit un diagnostic des niveaux d'inclusion bancaire et financière en Tunisie et des distances de performance par rapport à des comparateurs régionaux. Les facteurs de blocages à l'inclusion financière seront détaillés en troisième section. Enfin, une dernière section analyse les principales initiatives prises en faveur de l'inclusion financière et dresse une ébauche de pistes ouvertes de réformes pour remédier à l'informalité.

I. REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES ET FOCUS SUCCINCT SUR L'INFORMALITÉ EN TUNISIE ET SES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS

Selon une étude de la Banque Mondiale (2021), l'étendue du secteur informel dans les économies émergentes et en développement varie selon les régions et les pays. C'est en Afrique (hors la sous-région d'Afrique du Nord) qu'elle est la plus marquée, avec un taux de 36,4% du PIB, contrairement à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), qui affiche un taux plus faible (22,2%). L'informalité résulte en général du faible niveau du capital humain, du poids de la réglementation et de la fiscalité et de la faiblesse de la qualité des institutions.

Un rapport du Policy Center for the New South (2022) montre aussi que le secteur informel représente en moyenne environ 22% du PIB moyen dans les économies de la région MENA. L'engagement dans l'économie informelle est souvent associé à de faibles revenus, à la pauvreté et à la vulnérabilité (OCDE/BIT, 2019).

En Tunisie, plusieurs études se sont intéressées au secteur informel. Selon la Banque Mondiale (2014), la prolifération des activités informelles représenterait près de 40% du PIB et 35,6% de la main d'œuvre, contre 29,2% avant 2011, avec un manque à gagner estimé des recettes fiscales de l'ordre de 11,5 milliards de dinars. Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce sujet par les différents gouvernements de transition. Il s'agit pourtant d'activités qui posent plusieurs problèmes en raison notamment du manque à gagner en termes de recettes fiscales, d'une part, et des conditions de travail ainsi que de l'absence de tout système de protection sociale pour les travailleurs, d'autre part. Certains secteurs d'activités touchés par ce phénomène, tels que l'artisanat, les services liés à l'agriculture ou encore certains métiers



du commerce présentent, par ailleurs, un potentiel intéressant en termes de création d'emplois en les structurant.

En réalité, les concepts méthodologiques de secteur informel sont axés, à la fois, sur la main d'œuvre (au sens des directives et résolutions de la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de 2003), et sur l'entreprise, et en particulier la microentreprise (au sens des directives et résolutions de la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (15ème CIST) de 1993). En se référant à la première approche, une étude de Charmes et Ben Cheick (2016) sur l'emploi informel, défini comme étant tout poste d'emploi non-couvert par la sécurité sociale, s'est basée sur les résultats des enquêtes périodiques sur l'emploi de l'INS en les croisant avec les données d'immatriculation à la sécurité sociale, pour estimer les différents indicateurs sur l'emploi dans le secteur informel, l'emploi informel ou encore l'emploi dans l'économie informelle. Selon les données à date, l'emploi informel aurait représenté 32,2% de la population active occupée en 2015, mais avec une concentration chez les jeunes, puisque 60% des hommes et 83% des femmes dans l'emploi informel ont moins de 40 ans.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (2018), qui définit aussi l'emploi informel comme la proportion de travailleurs sans accès à la sécurité sociale, la part de l'emploi informel, concentré en particulier sur les travailleurs peu qualifiés, représenterait 59% de l'emploi total en Tunisie, contre 45% en Jordanie, 80% au Maroc et 63% en Égypte, avec une prévalence plus prononcée dans le secteur agricole. C'est ce qui ressort aussi d'une étude du Centre de recherche et d'études sociales (CRES) et de la Banque Africaine de Développement (2016), selon laquelle la part de l'informel dans l'emploi total s'élèverait à 45% avec une tendance de l'emploi dans l'économie informelle non agricole qui représenterait plus de 40% en Tunisie.

L'économie informelle touche plus particulièrement les femmes, les travailleurs peu qualifiés et les jeunes. On estime que 50% des jeunes occupent des emplois informels. Concernant les déterminants de l'informel, l'étude pointe l'inadéquation de compétences ainsi qu'un déficit d'information, expliquant ainsi que peu de travailleurs passent du secteur informel au secteur formel. Elle souligne également qu'en raison d'une fiscalité élevée sur le travail, un grand nombre de travailleurs est maintenu dans l'informel (Figure.1).

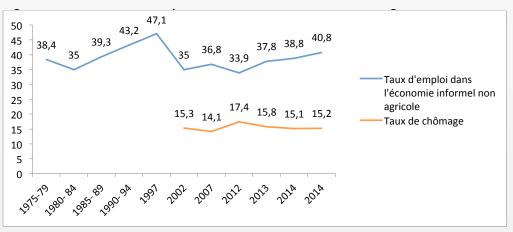


Figure.1 : Tendances de l'emploi dans l'économie informelle non agricole

Source: CRES - BAD (2016)





Dans la même optique, les statistiques périodiques issues des enquêtes sur l'emploi de l'Institut National de Statistique (INS) montrent, qu'en 2019, 23% de la force de travail sont des salariés dans le secteur informel, auxquels on rajoute 7% de travail-

leurs indépendants sans sécurité sociale et 2% qui contribuent à une entreprise familiale, soit près de 32% de la force de travail qui est dans une situation précaire (Figure.2).

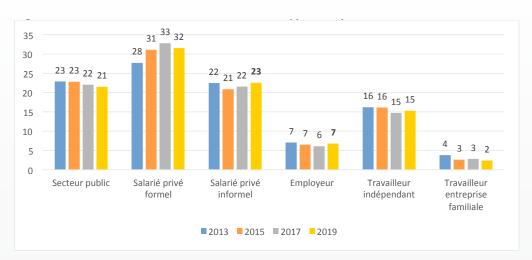


Figure.2: Distribution des travailleurs selon le type d'emploi

Source : A partir des données de l'INS (2020)

La dernière enquête publiée par l'INS en septembre 2020 donne une cartographie la plus récente de la situation (4^{ème} trimestre 2019). Les résultats pour les trois trimestres de 2019 sont reproduits dans les tableaux suivants. Le secteur informel emploie, selon cette dernière enquête, 1.6 millions soit 44.8% de l'emploi total. Hors agriculture et pêche, l'emploi

informel atteint 1.178 millions, ce qui correspond à 38.3% de l'emploi total. Sur les 1.6 millions, la majeure partie sont des hommes (1.3 millions) alors que les femmes sont au nombre de 301.000 et évoluent principalement (222.000) hors du secteur agricole.

Tableau.1 : Evolution de l'emploi formel et informel (2019 : milliers et %)

	Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4			
	Emploi	En %	Emploi	En %	Emploi	En %		
Ensemble des secteurs								
Emploi formel	1945	55.1	1955.1	55.2	1967.7	55.2		
Emploi informel	1582.9	44.9	1588.5	44.8	1598.7	44.8		
Total	3527.9	100	3543.6	100	3566.4	100		
Ensemble des secteurs hors agriculture et pêche								
Emploi formel	1867.2	61.3	1887.6	61.7	1896.8	61.7		
Emploi informel	1178.1	38.7	1172.9	38.3	1178.5	38.3		
Total	3045.3	100	3060.4	100	3075.3	100		

Source : INS (2020)



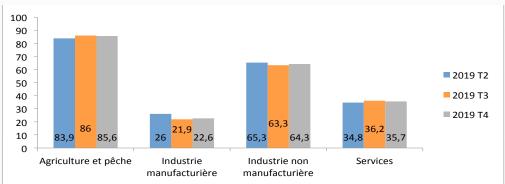
Tableau.2 : Evolution de l'emploi informel selon le genre (2019 : milliers et %)

	Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4		
	Emploi	En %	Emploi	En %	Emploi	En %	
Ensemble des secteurs							
Hommes	1267	48.8	1302.6	50	1297.6	49.5	
Femmes	315.9	33.8	285.9	30.4	301.1	31.9	
Total	1582.9	44.9	1588.5	44.8	1598.7	44.8	
Ensemble des secteurs hors agriculture et pêche							
Hommes	948.7	43	954.2	43.5	956.2	43.2	
Femmes	229.4	27.3	218.7	25.2	222.4	25.9	
Total	1178.1	38.7	1172.9	38.3	1178.6	38.3	

Source : INS (2020)

Au niveau sectoriel, l'agriculture est le premier employeur de la main d'œuvre informelle (85.3%), suivie du secteur des bâtiments et travaux publics (69.2%) et des services.

Figure.3 : Emploi informel par secteurs d'activité (en %)

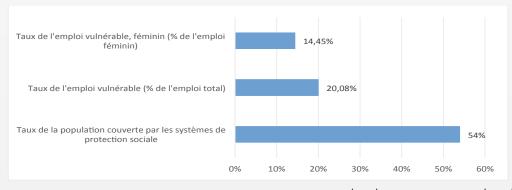


Source : A partir des données de l'INS (2020)

En particulier, l'étude de Mouley, S (2021, CEA) a contribué à démontrer qu'au niveau de la vulnérabilité et de la précarité des emplois, et bien que les programmes de protection contre le chômage concernent entre un tiers et deux tiers de la population active (BIT, 2017), la protection sociale n'est

pas encore universelle.

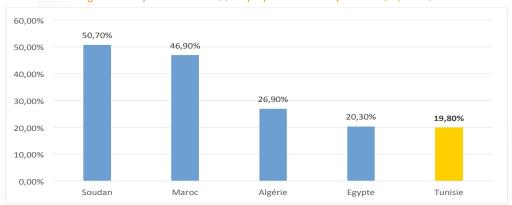
Figure.4: Indicateurs de la qualité des emplois (en %)



Source : Mouley. S (2021) et Banque Mondiale (2020)



Figure.5 : Emploi vulnérable (*) en proportion de l'emploi total (%, 2020)



Source: Mouley. S (2021) et Banque Mondiale (2021)

(*) Travailleurs indépendants (self-employed) et travailleurs familiaux (contributing-family workers)

Du point de vue des comparaisons internationales raisonnées, un récent rapport du FMI (2022) fournit l'analyse la plus élaborée à ce niveau pour analyser le secteur informel en Tunisie. Il permet de superposer trois approches de mesure : (i) la part de l'emploi informel dans l'emploi total, telle qu'estimée par l'OIT sur la base de la proportion des travailleurs non-couverts par un régime de protection sociale et la part des travailleurs indépendants ou familiaux dans l'emploi total, et surtout (ii)

une évaluation adéquate de la part de la production informelle dans le PIB, estimée par l'« indice Schneider » (Schneider index) de mesure et d'approximation statistique des activités non-déclarées (Medina and Schneider 2019, Schneider and Buehn 2016). De toute la région d'Afrique du Nord, la Tunisie affiche la première place en termes de production informelle (35,6) et la seconde place en termes d'emploi informel (58,8).

Figure.6 : L'informalité en Tunisie en comparaisons internationales Part de la production informelle dans la PIB (Schneider index) Part de l'emploi informel (en %)



Source: IMF (2022), Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa.



Les déterminants redondants de cette contreperformance demeurent réduits aux mêmes obstacles majeurs pointés dans plusieurs études menées sur les contraintes du modèle de développement et du schéma de croissance en Tunisie (Mouley. S, 2018, Mouley. S et alii, 2021), en l'occurrence : (i) les obstacles de l'environnement réglementaire et des affaires, (ii) les distorsions d'un système fiscal injuste et inéquitable, (iii) les rigidités du marché du travail, (iv) l'inefficience relative des filets de sécurité sociale face aux vulnérabilités de la population la plus démunie, (v) la faible qualité de la gouvernance institutionnelle, et (vi) les déficits en termes d'inclusion financière, objet du présent rapport, entre autres.

En se référant à la deuxième approche du secteur informel, axée sur l'entreprise, les enquêtes menées par l'INS sur les microentreprises montrent que le tissu entrepreneurial en Tunisie, constitué de 782 115 entreprises privées, concerne en majorité des entreprises unipersonnelles (679 770 entreprises, soit 87%). Le nombre d'entreprises de petite taille (employant moins de 6 salariés), qui représentent 97% du total des entreprises, ne contribuent qu'à hauteur de 9.5% de l'emploi salarié du secteur privé formel, soit 137 776 sur un total de 1 144 215. La problématique de l'emploi est ainsi intrinsèquement handicapée par la faiblesse du tissu entrepreneurial, car seules des capacités de résilience d'entreprises de taille moyenne peuvent garantir la pérennité des emplois. L'émergence de cette forme d'entreprises est tributaire d'un fort soutien public qui fait défaut actuellement.

De plus, l'analyse de la matrice de transition du tissu entrepreneurial montre que les entrées (ou créations d'entreprises privées) ont été de 56 800 en 2021, contre 40 100 en 2020 et 71 100 en 2019, les sorties (ou destructions d'entreprises privées) ont été de l'ordre de 29 500 en 2021, en augmentation de 8 800 par rapport à 2020, et concernent principalement les activités du commerce de détail (10 800 en 2021), du transport et entreposage (4 100 en 2021) et de la construction (1 500 en 2021), avec des emplois qui se reconvertissent de facto dans le

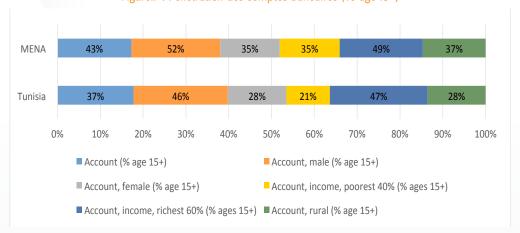
secteur informel. L'exemple le plus patent étant la destruction de 8 382 emplois dans le secteur de la construction en 2021.

II. DIAGNOSTIC DES NIVEAUX D'INCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE : TUNISIE -VERSUS - COMPARATEURS RÉGIONAUX

En dépit des efforts pour renforcer l'accès aux services financiers, l'analyse du profil de l'inclusion bancaire et financière en Tunisie montre qu'elle demeure encore en deçà des moyennes des comparateurs internationaux et régionaux (Mouley. S, 2017, 2018, 2021-a,b). Selon la plateforme du Global Findex de la Banque Mondiale (Demirguc-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, and Peter Van Oudheusden, 2015 et Asli Demirguc-Kunt and Leora Klapper, 2013), axée essentiellement sur les particuliers, la Tunisie compte seulement 37% de la population bancarisée (adultes âgés de 15 ans et plus qui déclarent avoir un compte dans une institution formelle), contre 43% en moyenne dans la région MENA. Il est aussi important de relever que les 40% les plus pauvres des adultes ont le plus de difficultés pour accéder à des services financiers formels, puisque 21% seulement en moyenne détiennent un compte dans une institution formelle contre 35% en moyenne dans la région MENA.

Les femmes, plus que les hommes, sont aussi concernées par ce phénomène d'exclusion puisque 28% seulement détiennent un compte dans une institution formelle contre 46% pour les hommes (Figure.7). Bien que la Tunisie occupe un meilleur score relatif en matière de détention de comptes bancaires que la moyenne en Afrique (35%), ses contreperformances sont plus prononcées en comparaison internationale, dès lors que la population bancarisée est estimée à 70,5% dans les pays de même niveau de revenu, à 94% dans les économies avancées de l'OCDE et à une moyenne de 61,5% à l'échelle mondiale (Figure.7-bis).

Figure.7: Pénétration des comptes bancaires (% âge 15+)



61,50% Monde 35% Afrique 43% MENA Tunisia 37% 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70%

Figure.7-bis : Détention de comptes bancaires (% âge 15+)

Source: A partir des données du World DataBank, Global Findex Survey and Database, World Bank

L'analyse de l'évolution des degrés de détention de comptes formels dans une institution financière en Tunisie (Figure.8) suit la même tendance des niveaux d'inclusion analysés auparavant. D'une manière générale, et par comparaison à l'échelle des standards internationaux, les indicateurs d'inclusion financière en Tunisie sont

globalement pour les particuliers en deçà des moyennes des comparateurs régionaux. Dans le même temps, des difficultés subsistent en matière d'accès aux produits d'emprunts (Figure.9) et d'épargne (Figure.10), avec une exclusion financière plus accentuée dans le milieu rural que dans le milieu urbain.



MENA 43% 51% 35% 35% 48% 37% Tunisia 37% 46% 28% 21% 47% 28% 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 80% 90% 100% 70% Financial institution account (% age 15+) Financial institution account, male(% age 15+) ■ Financial institution account,female(% age 15+) Financial institution account,income,poorest 40% (% age 15+) Financial institution account,income,richest 60% (% age 15+) ■ Financial institution account, rural(% age 15+)

Figure.8 : Détention de comptes formels dans des institutions financières (% âge 15+)

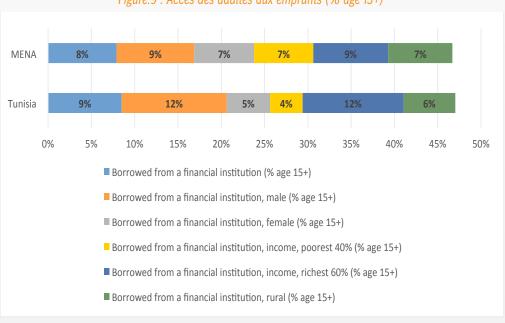
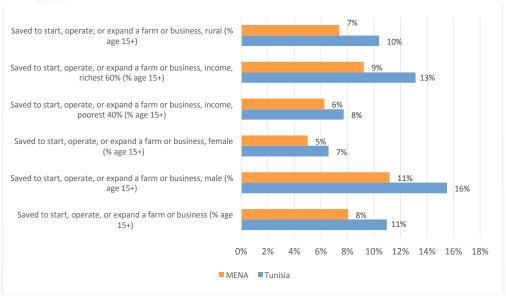


Figure.9 : Accès des adultes aux emprunts (% âge 15+)

Source: A partir des données du World DataBank, Global Findex Survey and Database, World Bank

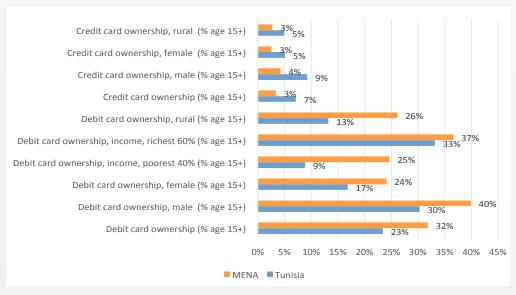
Figure.10 : Accès des adultes aux produits d'épargne (% âge 15+)



Néanmoins, et bien qu'encore en deçà des performances moyennes enregistrées dans les pays de la région MENA, la Tunisie a enclenché une certaine dynamique en matière d'accès et d'utilisation de la finance digitale et de la technologie financière (Fintech), y compris l'utilisation de la téléphonie

mobile et d'internet pour effectuer des transactions financières, ce dont témoigne l'utilisation plus large et un meilleur usage des services financiers numériques (Figure.11), ou de la technologie financière en général (Figures 12 et 13), par les titulaires de comptes bancaires.

Figure.11 : Paramètres d'usage de la finance digitale (% âge 15+)



Source: A partir des données du World DataBank, Global Findex Survey and Database, World Bank



Used the internet to pay bills in the past year , rural (% 7% age 15+) Used the internet to pay bills in the past year, income, 11% richest 60%(% age 15+) Used the internet to pay bills in the past year, income, poorest 40%(% age 15+) Used the internet to pay bills in the past year , female (% $\,$ 8% age 15+) Used the internet to pay bills in the past year, male (% 11% age 15+) Used the internet to pay bills in the past year (% age 9% 15+) 4% 6% 10% 12% ■ MENA ■ Tunisia

Figure.12 : Paramètres d'usage de la technologie financière (Fintech : % âge 15+)

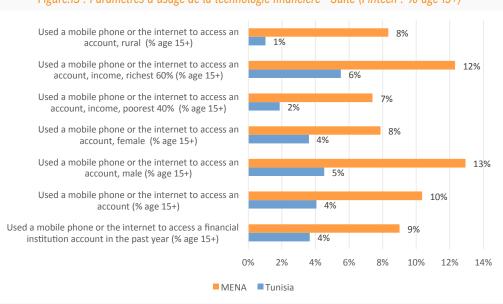


Figure.13 : Paramètres d'usage de la technologie financière - Suite (Fintech : % âge 15+)

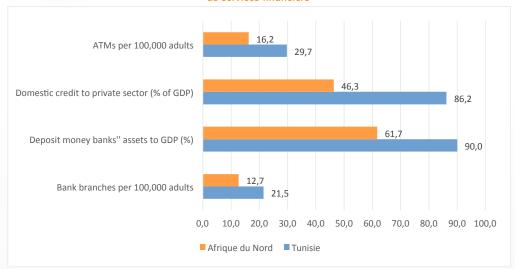
Source: A partir des données du World DataBank, Global Findex Survey and Database, World Bank

En revanche, selon la plateforme du Financial Access Survey (FAS) du FMI (Mouley. S, 2017, 2018, 2021-a,b), le profil d'inclusion financière en Tunisie

en matière d'intermédiation et de niveau d'accès aux services financiers est nettement appréciable par rapport à la moyenne régionale en Afrique du Nord.



Figure.14 : Facteurs de pénétration, d'accès aux services bancaires et de disponibilité de services financiers



Source : A partir données du Financial Access Surveys – IMF and Global Financial Development Database – World Bank

Néanmoins, bien que les facteurs d'accès aux services bancaires (encours des dépôts et des crédits en % du PIB) et de disponibilité de services financiers (densité d'agences bancaires ou de guichets) soient plus appréciables par rapport aux normes régionales, d'autres enquêtes d'entreprises dénotent que l'accès aux sources de financement est un obstacle majeur du climat des affaires et de l'investissement en Tunisie.

A ce titre, les données tirées des enquêtes d'entreprises de la Banque Mondiale (Enterprise's Surveys) contiennent des informations sur des perceptions qualitatives concernant les contraintes majeures qui pèsent sur le climat des affaires centrées sur les caractéristiques managériales et financières des entreprises privées, ainsi que des scores de réponses qualitatives sur leurs degrés de perception de la pratique des affaires, et ce, selon que les entreprises ont bénéficié d'investissements privés sous forme de participation étrangère dans le capital ou pas. La comparaison de deux enquêtes, l'une menée en 2013 et l'autre en 2020, a révélé : (i) une nette perception des firmes quant à l'accès aux sources de financement bancaire comme étant un obstacle majeur à la pratique et au climat des affaires, bien qu'à des degrés divers, (ii) la perception des firmes quant-au rationnement des crédits bancaires et (iii) la question du sur-nantissement des emprunts bancaires (Mouley, S, 2021-b).

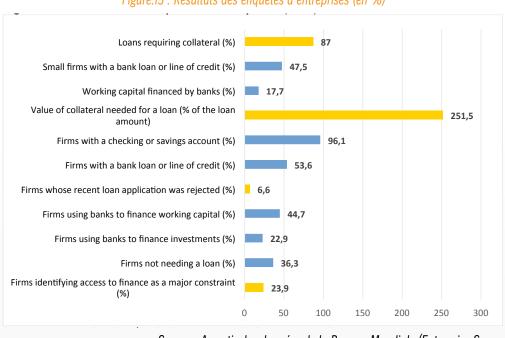


Figure.15 : Résultats des enquêtes d'entreprises (en %)

Source : A partir des données de la Banque Mondiale (Enterprise Survey)

En particulier, la dernière enquête d'entreprises menée en Tunisie en 2020 (World Bank, 2020), notamment pour évaluer les impacts de la crise pandémique de la Covid-19, confirme encore les retards latents en matière d'inclusion bancaire et financière (Mouley. S, 2021).

En plus des particuliers, l'exclusion financière s'étend en Tunisie aux entreprises et concerne notamment les très petites entreprises (T-PME) qui pourraient être un potentiel de croissance et un gisement d'emplois. L'accès aux sources de financement figure comme l'obstacle majeur du climat des affaires en Tunisie en 2020 (Figure.16).



Figure.16 : Obstacles majeurs du climat des affaires

Source : A partir des données de la Banque Mondiale (Enterprise Survey, 2020)



De plus, le cadre réglementaire des mécanismes de financement bancaire a conduit à un phénomène de sur-nantissement des crédits, qui pénalise essentiellement le secteur des M-PME. En effet, dans la région MENA, les banques tunisiennes sont celles qui pratiquent le plus fort taux de sur-nantissement qui aboutit à un rationnement du crédit. La valeur des collatéraux exigibles (garanties) en pourcentage des prêts accordés (pour un emprunt de 100) est passée ainsi de 169,2% en 2013 à 251,5% en 2020. En outre, l'absence d'un système performant d'informations sur le crédit est également un facteur limitant pour le développement du financement des M-PME.

D'autres enquêtes nationales ont été menées, notamment par ADA (2014), dans le cadre du Programme MicroMED - Tunisie, et l'ITCEQ dont les résultats ont été analysés par Mouley. S et Fehri. H (2021). La première a montré que la polarisation de la population prioritaire pour l'inclusion financière est plus marquée dans les régions les plus défavorisées de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Sud. Les répartitions géographiques de la population cible des adultes à faible

revenu et celles des micro- et très petites entreprises montrent que les particuliers se concentrent dans les régions traditionnellement pauvres de l'Ouest tandis que les micros et très petites entreprises se polarisent sur les gouvernorats à forte activité économique des régions de l'est.

La seconde a reporté la perception des entreprises de l'environnement des affaires à travers un indice synthétique (IPCA ou Indice de Perception du Climat des affaires variant de 0 à 100 ; une valeur plus élevée signifie une perception plus positive) couvrant onze domaines. Il s'agit de la situation sociale, de la situation politique, de la corruption, de la pratique dans le marché, du cadre macroéconomique et réglementaire, du financement bancaire, de la situation sécuritaire, des procédures administratives et système judiciaire, de la fiscalité et des charges sociales, des ressources humaines et de l'infrastructure. L'observation de l'évolution de l'IPCA dans ses différentes composantes dénote que 8 domaines sur 12 sont problématiques, dont en particulier les obstacles d'accès aux sources de financement bancaire, avec un indice de 50,6.



Figure.17 : Indice de perception du climat des affaires (IPCA) durant la période 2018-2020

Source: Mouley. S et Fehri. H (2021)



III. LES FACTEURS DE BLOCAGE ET LES OBSTACLES MAJEURS À L'INCLUSION FINANCIÈRE EN TUNISIE

Les barrières à l'inclusion financière en Tunisie sont plutôt d'ordre « involontaire » que « volontaire ». S'il est vrai que pour des raisons d'évasion fiscale ou de vulnérabilité sociale extrême, une exclusion volontaire se manifeste pour ne pas recourir aux services financiers formels, les facteurs subis d'exclusion font en sorte que ces barrières sont principalement « involontaires » et ont trait, globalement, à des déficiences économiques d'ordre structurel qu'il y a lieu de remédier.

III.1. Déficit de liquidité globale du système bancaire et contraintes de financement de l'économie

Les obstacles majeurs d'accès des entreprises (mais aussi des particuliers) aux sources de financement bancaire sont exacerbés en fait par le déficit de liquidité globale du système bancaire et son resserrement, qui ont induit des contraintes de financement de l'économie.

En effet, bien que le déficit de liquidité bancaire ait connu une atténuation conjoncturelle en période de crise de la Covid-19 en 2020, de l'ordre de 2.663 MDT en glissement trimestriel, passant de 12.236 MDT au quatrième trimestre de 2019 à 9.573 MDT au quatrième trimestre de 2020, son risque systémique n'en reste pas moins permanent. Ce déficit structurel de liquidité est imputable à plusieurs déterminants (Mouley. S, 2021-b) :

(i) la forte baisse des billets et monnaies en circulation (BMC), en raison de la forte prévalence des transactions en espèces et du poids de l'économie informelle. L'utilisation du cash comme moyen de paiement est en effet la résultante directe de l'expansion du secteur informel, dont le poids dans l'activité économique s'est amplifié depuis 2011. En conséquence, les autorités monétaires ont estimé qu'environ 4 Milliards de Dinars de BMC circulent dans le marché parallèle, dont la moitié dans les zones frontalières pour financer le commerce informel;

- (ii) la lente progression des dépôts bancaires, conjuguée à une faible inclusion financière;
- (iii) le tarissement de la liquidité en raison de la faiblesse de l'activité économique ;
- (iv) le repli relatif des actifs nets sur l'étranger et en particulier des avoirs nets en devises, en raison du déficit commercial, de l'achat par les banques de devises auprès de la BCT afin de répondre aux besoins de leurs clients, et de la déprécation de change qui a marqué le cours du dinar par rapport à l'euro et au dollar;
- (v) les pressions sur la liquidité induites par le financement du déficit public sur le marché intérieur. Le recours du trésor aux emprunts sur le marché intérieur pour faire face à ses dépenses a ainsi affecté le niveau de liquidité dans le système bancaire et réduit la disponibilité des crédits pour l'économie réelle.

En particulier, la prévalence des transactions en espèces et le poids de l'économie informelle ont été amplifiés notamment par les répercussions de la crise libyenne. Il s'en est suivie une baisse des billets et monnaies en circulation, comme facteur autonome de la liquidité dans le secteur bancaire, qui est imputable à l'accentuation importante du phénomène de thésaurisation ainsi que du commerce en cash hors des circuits classiques. Cette situation s'est d'ailleurs manifestée par une augmentation sensible de la circulation fiduciaire (calculée par le ratio des BMC par rapport au PIB courant) qui est passée d'une moyenne de 8,8% (données de fin de période) sur la période 2006-2010, à une moyenne de 10,4% durant la période récente, reflétant une préférence accrue des agents économiques pour l'utilisation du cash.

L'utilisation du cash est aussi inhérente à l'évasion fiscale, d'une part, et du retard accusé dans le développement et l'utilisation des moyens de paiement modernes (TPE et cartes





bancaires de paiements) en raison notamment des commissions élevées. Par ailleurs, le volume global des transactions en monnaie électronique demeure faible par rapport aux autres moyens de paiement. A ce titre, le decashing pourrait naturellement être favorisé par une meilleure inclusion bancaire et financière. Dans le même temps, les pressions exercées sur les facteurs autonomes de la liquidité bancaire, et l'effet d'éviction (substitution) exercé par la canalisation des ressources pour le financement du déficit public, se sont négativement répercutées sur les concours bancaires à l'économie.

III.2. Les blocages d'ordre réglementaire : les contraintes du dispositif des taux d'intérêt excessifs

Le rationnement des crédits aux PME est imputable à la réglementation actuelle contraignante des taux d'intérêt excessifs (ou taux d'usure) qui est régie par la loi N°99-64 du 15 juillet 1999, telle que modifiée et complétée par la loi N°2008-56 du 4 août 2008. Ce dispositif de plafonnement des taux d'intérêt des crédits consentis par les établissements financiers et les commerçants stipule qu'un prêt consenti à un taux d'intérêt excessif est un prêt conventionnel consenti à un taux d'intérêt effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du cinquième (du second semestre 2008 jusqu'à présent), contre plus du tiers auparavant (du premier semestre 2000 au premier semestre 2008), le taux d'intérêt effectif moyen (TEM) pratiqué au cours du semestre précédent par les banques et les établissements financiers pour l'ensemble des catégories de crédits et pour l'ensemble des établissements.

Il en ressort que les taux effectifs moyens (et leurs correspondants en taux excessifs) par nature de crédit sont nettement plus élevés pour les entreprises en matière de crédit à moyen et long termes, et pour les particuliers, en matière de crédits à la consommation. Le caractère excessif des coûts d'emprunts à moyen et long termes exlique d'ailleurs qu'en dépit

de la surbancarisation du système de financement en Tunisie, les concours bancaires aux secteurs productifs sont limités à des crédits de court terme.

Le dispositif en question a été initialement prévu en guise de protection des emprunteurs bancaires contre tout excès au niveau des conditions de financement, et contre des comportements potentiels de concurrence déloyale entre les banques.

Néanmoins, les plafonds imposés des taux d'usure ont contribué à encore restreindre la concurrence bancaire, ont constitué des obstacles à l'accès aux sources de financement bancaire et surtout n'ont pas été de nature à inciter les banques à mieux tarifer leurs crédits en fonction de niveaux de risques différenciés (par nature d'emprunteurs et par maturité).

C'est la raison pour laquelle les autorités ont entamé une réforme d'assouplissement de la loi sur les taux excessifs accompagnée de l'incitation pour la mise en place par les banques d'outil de mesure et de pricing de leurs risques à travers une circulaire aux banques et aux établissements financiers N°2016-06 relative au système de notation des contreparties, de la modernisation de la centrale des risques et de l'instauration des credit bureaux (circulaire 2022-09 du 25 octobre 2022). Plus particulièrement, un arrêté d'octobre 2022 a amendé le décret N°2000-462 du 21 février 2000, fixant les modalités de calcul du taux d'intérêt effectif global et du taux d'intérêt effectif moyen et leur mode de publication, de même qu'un décret d'octobre 2022 a aussi amendé et complété le décret N°64 du 15 juillet 1999 relatif aux taux d'intérêt excessifs.

III.3. Des avancées en matière de finance digitale, mais un potentiel non pleinement exploité

La crise de la Covid-19 a révélé l'efficacité des paiements mobiles ainsi que l'opportunité d'utilisation des solutions d'intelligence artificielle, ce qui peut être un accélérateur pour la

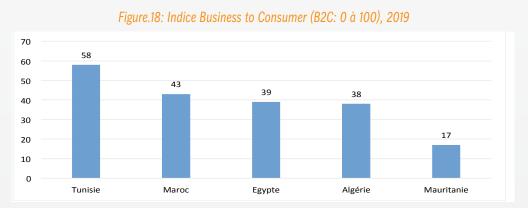


transformation digitale. A ce titre, les services financiers et la finance digitale offrent un réel potentiel d'inclusion financière. C'est dans ce cadre que la modernisation et le développement du système de paiements et des plateformes techniques devront permettre de donner une nouvelle impulsion aux nouveaux instruments de la finance technologique (Fintech) et du central bank digital currency (CBDC). Cette transition numérique est tributaire de la levée des contraintes liées à l'infrastructure du système de paiement, notamment au niveau de l'interopérabilité des services de paiement mobile. La mise en place d'un cadre réglementaire et technique permettant de favoriser la promotion des paiements numériques représentera un catalyseur pour l'essor des innovations technologiques et de la transformation digitale dans le domaine financier.

Face à la crise épineuse du chômage dans les pays de la région, notamment le chômage et la précarité de l'emploi des jeunes diplômés (Mouley. S, 2021), le secteur du numérique peut se présenter comme un gisement et un potentiel d'emplois pour les jeunes qualifiés. Pour que la digitalisation puisse servir de levier à la création d'emplois à travers ses divers usages, les infrastructures de communication s'avèrent indispensables. Selon l'OCDE (2021), les pro-

grès de la transformation digitale forment un prérequis pour le développement du secteur des services financiers et de la finance digitale dans la région de l'Afrique du Nord. Avec 67,1% d'accès au téléphone mobile (en 2018) et 48.3% à Internet (en 2020), l'écosystème mobile dans la région emploie directement 390.000 personnes et génère 650.000 emplois indirects.

Néanmoins, des disparités en termes de digitalisation subsistent entre les pays. La Mauritanie et l'Égypte enregistrent des degrés de digitalisation relativement plus faibles que les autres pays. Le taux de pénétration du téléphone est plus élevé en Algérie et en Tunisie, tandis que la couverture 4G est mieux assurée au Maroc et en Tunisie - des économies de services. Enfin, la couverture Internet semble être meilleure en Libye et en Algérie. Le potentiel digital de la région a aussi permis d'améliorer la communication des entreprises à travers des sites Internet, avec une certaine avancée de la Tunisie en termes d'utilisation des outils digitaux à des fins économiques (figure.18), mais ce potentiel n'est pas pleinement exploité en Tunisie, dans la mesure où cela nécessite un meilleur développement des infrastructures et de la capacité à innover, et une accélération de la dérèglementation de l'environnement digital afin de favoriser l'émergence de la finance digitale ou technologique (Fintech) et de soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation.



Source : OCDE (2021)

(*) L'indice B2C se compose de quatre indicateurs fortement liés aux achats en ligne : (i) la possession d'un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services de paiement mobile (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus) ; (ii) l'utilisation privée d'Internet (pourcentage de la population) ; (iii) l'indice de fiabilité postale ; et (iv) la sécurité des serveurs Internet (pour 1 million de personnes).





IV. INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN TUNISIE ET PISTES OUVERTES DE RÉFORMES POUR REMÉDIER À L'INFORMALITÉ

IV.1. Synopsis des meilleures pratiques comparées en faveur de l'inclusion financière dans la région MENA : des mesures centrées sur la levée des obstacles à l'accès au financement

La Banque Centrale d'Egypte (BCE) a lancé depuis 2016 une initiative visant à inciter les banques à réserver une part de 20% de leur portefeuille de prêts aux PME, avec un taux d'intérêt ne devant pas excéder 5% par an. De même, l'Égypte a aussi lancé plusieurs autres initiatives pour promouvoir l'inclusion financière, par exemple en améliorant la loi sur la faillite. En Jordanie, une nouvelle stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) a été mise en place en 2018, dont les piliers reposent, entre autres, sur : (i) la microfinance, (ii) la finance digitale et l'accès au financement des PME.

L'expérience qui semble la plus avancée dans la région est celle du Maroc, avec l'introduction depuis 2012 par Bank El Maghrib d'un mécanisme en faveur de l'inclusion financière des T-PME, dans le but de soutenir davantage leur accès au financement bancaire. C'est ainsi qu'il a été décidé d'élargir le collatéral éligible aux opérations de politique monétaire aux effets représentatifs de créances privées sur les T-PME à travers un nouvel instrument de refinancement à terme plus long, les « prêts garantis ». Suite à la persistance d'une conjoncture difficile et la poursuite de la décélération du crédit, un second programme de soutien a été mis en place à la fin de l'année 2013, qui permet aux banques de disposer chaque année d'avances de Bank Al-Maghrib pour un montant égal au volume des crédits (hors promotion immobilière et professions libérales) qu'elles prévoient d'accorder aux T-PME.

Elles peuvent, en outre, bénéficier d'un refinancement additionnel équivalent au volume des crédits octroyés aux T-PME exerçant dans le secteur de l'industrie ou dont la production est destinée à l'export. Ces avances sont allouées trimestriellement pour une durée d'un an. Dans le même ordre d'idée, la caisse centrale de garantie (CCG) a facilité l'accès aux services financiers en se portant garante en faveur des TPE, des PME et des particuliers à faible revenu. La garantie de la CCG a ainsi bénéficié sur la période 2013-2018 à près de 18 000 T-PME.

Le conseil national d'inclusion financière au Maroc a aussi amorcé depuis 2020 une nouvelle stratégie d'inclusion financière en capitalisant sur le développement du paiement mobile, comme première étape d'une politique de digitalisation graduelle des transferts sociaux. En parallèle, les efforts se sont poursuivis pour la mise en place du cadre légal et réglementaire nécessaire au développement de modèles alternatifs de financement en faveur notamment des jeunes porteurs de projets et des entrepreneurs, en particulier l'aboutissement du processus d'adoption du projet de loi sur le crowdfunding, qui s'est conjugué à une réforme du secteur de la microfinance, afin de consolider son rôle dans l'inclusion économique des populations vulnérables, et de celui de l'assurance inclusive pour TPE opérant dans certains secteurs comme l'artisanat, l'agriculture ou le commerce.

IV.2. Les principales initiatives en faveur de l'inclusion financière en Tunisie

Suite à l'élaboration de la « vision concertée pour le développement de la micro finance 2011-2014 », le Ministère des finances a lancé, en 2016, une initiative afin de formuler une nouvelle « stratégie nationale d'inclusion financière 2018-2022 », reposant sur cinq axes prioritaires, en l'occurrence : (i) la finance digitale, par le biais de l'élargissement du panel de services financiers mobiles et le développement de leur usage, (ii) la micro-assurance, offrant des services de proximité adaptés à la population à faibles revenus et aux très petites, petites et moyennes entreprises,



(iii) le refinancement auprès des institutions de microfinance, (iv) l'économie sociale et solidaire, et (v) l'éducation financière.

Dans le même temps, la loi N°2016-35 du 25 avril 2016 portant approbation des nouveaux statuts, prérogatives et organisation de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a institué un observatoire d'inclusion financière (OIF) pour l'analyse, l'évaluation et le suivi des conditions d'accès aux sources de financement. La création de l'observatoire s'inscrit dans une stratégie favorisant l'inclusion financière afin que le secteur financier puisse contribuer à une meilleure inclusion économique et sociale de la population et promouvoir le développement d'entreprises créatrices de valeur et d'emploi. Si l'inclusion financière peut constituer un mécanisme majeur pour promouvoir la croissance économique, des obstacles d'ordre structurel et à court terme devront être surmontés, pour renforcer la pénétration des comptes bancaires, généraliser l'accès des particuliers aux services bancaires et financiers, mettre à profit et moderniser l'usage des moyens et services de paiements et lever les contraintes majeures d'accès des entreprises aux sources de financement.

L'inclusion financière a aussi été un des axes majeurs du plan quinquennal de développement économique (2016-2020), et le demeure actuellement dans le nouveau plan de développement 2023-2025 en cours d'approbation. Outre l'activation des avantages financiers de la loi transversale et l'opérationnalisation de la loi sur les PPP afin de libérer le potentiel de l'investissement privé et favoriser l'accès des entreprises aux sources de financement, les autorités ont entamé la mise en application textuelle de la loi d'urgence économique.

Une liste de 43 mesures d'urgence économique a été ainsi identifiée, et concerne essentiellement la « guillotine réglementaire » pour la suppression de plusieurs autorisations préalables à l'investissement, l'amélioration des services logistiques, la réforme de la réglementation de change, la mobilisation de lignes

de financement pour les PME, l'adoption de nouveaux pactes de compétitivité sectoriels et la prise en charge par l'Etat de 50% des primes d'assurance à l'export vers l'Afrique. Dans le même temps, les autorités ont élaboré un programme national de réformes structurelles, un programme complémentaire de stabilité économique et financière ainsi qu'un programme de stabilisation macroéconomique approuvé pour financement pour le FMI dans le cadre d'une ligne de facilité de crédit élargie. Dans ce dernier volet, ce programme a introduit une réforme majeure concernant l'amélioration de l'équité fiscale en prenant des mesures pour intégrer le secteur informel dans le filet fiscal et en élargissant l'assiette fiscale pour garantir des contributions équitables de toutes les professions.

IV.3. Les pistes ouvertes de réformes en Tunisie

IV.3.1. Modulations du cadre opérationnel de la politique monétaire

La réglementation des financements bancaires était une source d'exclusion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en matière d'octroi des crédits. En effet, la circulaire BCT N°87-47 du 23 décembre 1987, qui réglementait les conditions d'octroi des crédits bancaires de gestion ainsi que les cotes d'engagements par signature rentrant dans le cadre de l'activité courante des clients PME (professionnels et grandes entreprises), conditionnait le volume maximal des crédits d'exploitation qui leur sont accordés à un plafond de seulement 1 mois de chiffre d'affaire (et de 15 jours pour celles qui opèrent dans les secteurs du commerce et des services).

Pour pallier à ces insuffisances, un réaménagement a été introduit en la matière par l'introduction en août 2016 du Tunibor en tant qu'indice de référence pour les transactions sur le marché monétaire en dinar. Ce nouveau benchmark pour la rémunération des dépôts et des crédits bancaires, en sus du taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM), et qui constitue une contribution au développement du marché



monétaire, a permis l'émergence de nouvelles références de taux courts au-delà du jour le jour, ce qui permettrait à terme de renforcer la concurrence bancaire, et sera de nature à favoriser les conditions d'un assouplissement des conditions d'octroi des crédits bancaires aux PME, ce qui a permis une meilleure allocation des ressources par les banques en faveur des crédits à moyen-long termes aux entreprises.

Dans le même temps, et en réponse à la crise de la Covid-19, la BCT a introduit une réforme de la circulaire 87-47 d'accès des PME aux sources de financement, en créant en Mai 2020 une nouvelle forme de financements exceptionnels re-finançables. En effet, dans le cadre de la poursuite du soutien de l'économie et pour permettre au secteur bancaire de mieux accompagner les entreprises et couvrir leurs besoins exceptionnels, la BCT a publié la circulaire 2020-12 du 28 mai 2020 permettant aux banques d'accorder aux entreprises et aux professionnels de nouveaux financements exceptionnels couvrant exclusivement les besoins justifiés liés au financement du cycle d'exploitation de manière à assurer la pérennité du tissu économique et la préservation de la stabilité financière. Le montant des financements exceptionnels et la durée de remboursement sont fixés au cas par cas en fonction des besoins du client et de l'évolution de la situation du secteur dans lequel il opère tout en respectant les règles suivantes :

- Le montant des financements ne doit pas dépasser le plafond de 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale pendant 6 mois pour les entreprises entrées en activité après janvier 2019;
- La durée de remboursement ne doit pas dépasser 7 ans, dont deux années de grâce;
- Les financements exceptionnels accordés durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et qui sont accordés aux clients classés 0, 1, 2 et 3 à fin décembre 2019, seront admis en tant que garantie aux opérations de refinancement des banques sur le marché monétaire et ce, en appliquant une décote progressive en fonction de la classification.

IV.3.2. Une politique nationale pour consolider le decashing

La période de transition a été marquée par un climat d'instabilité et d'incertitude, engendrant une ruée vers le cash comme moyen privilégié pour les transactions et une réticence croissante des agents économiques vis-à-vis de l'utilisation des moyens de paiements scripturaux, en dépit des avancées tangibles réalisées pour le développement des systèmes de paiement. Cette préférence pour le cash a induit une expansion, sans précédent, des billets et monnaies en circulation à un rythme qui contraste manifestement avec celui des indicateurs économiques et financiers.

Si l'utilisation excessive du cash est un phénomène commun dans les pays ayant connu des crises financières ou une instabilité politique et sociale, la prépondérance du cash en tant que moyen de paiement ne constitue pas, en principe, un problème en soi, car dans plusieurs pays avancés et émergents, elle continue à jouer un rôle important dans l'économie. Toutefois, son association avec le développement de pratiques économiques et financières illégales (économie informelle, contrebande, évasion fiscale et blanchiment d'argent, etc.), constitue des menaces réelles pour la situation économique et la stabilité financière du pays.

C'est dans ce contexte qu'avec le concours des autorités publiques, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place une stratégie de decashing en vue de dresser un état des lieux sur les systèmes et moyens de paiements, de mettre les jalons d'une orientation stratégique visant la réduction de l'utilisation du cash dans l'économie et d'établir un plan d'actions à court et à moyen termes, qui nécessitent une coordination volontariste et des efforts concertés, permettant d'atteindre les objectifs escomptés. Ce plan d'actions identifie des « Quick wins » à court terme et suggère d'autres actions de moyen terme qui impliquent une refonte profonde des systèmes d'information et l'adaptation de la réglementation aux exigences de la digitalisation des paiements. Les actions les plus

urgentes ont porté, essentiellement, sur la limitation réglementaire des perceptions en espèces par l'Administration publique, la mise en œuvre de l'interopérabilité, la réduction des coûts et des tarifs, la promotion des TPE et de tout autre moyen électronique existant (projet de mobile paiement), le renforcement de la sécurité, l'adaptation du cadre réglementaire régissant les paiements électroniques et la promotion de la culture financière.

Certes, la lutte contre l'économie parallèle, l'évasion fiscale, et les autres maux endémiques est une œuvre de longue haleine qui nécessite l'implication de toutes les parties prenantes. Toutefois, c'est une étape indispensable à franchir, pour accéder à la digitalisation de l'économie, avec tous les effets vertueux en termes d'allocation optimale des ressources, d'éradication des fléaux susmentionnés, de l'appropriation de l'économie organisée des sources de la croissance et la maîtrise par les Institutions compétentes de l'Etat de la sphère monétaire et financière.

IV.3.3. L'inclusion financière par la Poste

La Poste peut également jouer un rôle très important dans plusieurs des chantiers auxquels fait face la Tunisie actuellement : réduction des disparités régionales, révision du système de compensation et inclusion financière (Mouley.S et alii, 2015). Le Maroc a pu gagner plus de 10 points de pourcentage dans son taux de bancarisation lors de la transformation de la poste marocaine en banque. La Poste Tunisienne opère un réseau de 1042 bureaux de poste, dont 53% en zone rurale, 100% sont informatisés et 70% sont interconnectés. 70% de son chiffre d'affaires provient aujourd'hui des services financiers postaux (contre 45% en 1999), et le résultat avant impôt pour 2013 devrait être le meilleur depuis sa création (8,8 millions de dinars). Avec Mobiflouss (paiement mobile) qu'elle opère en partenariat avec Ooredoo, la Poste Tunisienne prouve qu'elle sait miser sur les technologies de l'information et de la communication pour améliorer son offre de services.

Par son effet de capillarité (Mouley.S, 2014; Mouley.S

et H. Fehri, 2014), le potentiel en matière d'inclusion financière au travers de la Poste est significatif: 700 000 Tunisiens visitent quotidiennement les bureaux de poste, qui gèrent 3,6 millions de comptes d'épargne et 1,8 millions de CCP (total des avoirs de 13 milliards de dinars).

Avec un encours moyen des comptes d'épargne de 2 200 dinars, la Poste dessert une part de marché délaissée par les institutions financières classiques. Un rôle particulier dans le marché de la microfinance lui permettrait de répondre à une demande réelle de sa clientèle pour des petits crédits. L'échec du partenariat avec ENDA mériterait d'être analysé pour en tirer les lecons pour l'avenir. Les défis auxquels fait face La Poste Tunisienne restent nombreux : absence de comptabilité analytique, besoin de nouveaux profils et compétences, amélioration de la productivité, modernisation de la gouvernance. Une étude de faisabilité permettrait d'identifier une voie de transformation entre le modèle marocain (création d'une filiale bancaire), et le modèle brésilien (partenariat stratégique avec une grande banque commerciale de la place).

IV.3.4. Développement du secteur des services financiers et de la finance digitale

Les progrès de la transformation digitale constituent un prérequis pour le développement du secteur des services financiers et de la finance digitale. A ce niveau, les Fintech offrent un réel vecteur de transformation digitale. C'est à ce titre que la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a adopté en 2020 une Sandbox règlementaire qui permet de contrôler les solutions innovantes proposées par des Fintech à petite échelle et avec des clients volontaires. Cette Sandbox vise à terme l'amélioration de l'accès des PME aux services bancaires et financiers, ainsi que le soutien de la transition vers une économie digitale favorisant le decashing.

Selon la Banque Centrale de Tunisie (2021), la Sandbox règlementaire est un environnement de test lancé en 2020 par la Banque Centrale de Tunisie





(BCT) qui permet la mise à disposition d'outils au profit des acteurs innovants. Il s'agit donc d'un espace mis à disposition des startups ainsi qu'à d'autres sociétés afin de développer leurs propres produits et ou services financiers, notamment en matière de paiement. Il s'agit également d'un appui technique et juridique à ces acteurs. Elle permet en même temps aux autorités de mieux comprendre l'écosystème fintech et d'adapter le cadre règlementaire.

Avec la Sandbox, les produits/services financiers basés sur de nouvelles technologies (ou de nouvelles permutations de technologies existantes) peuvent être testés sans se conformer aux différentes exigences réglementaires. À la fin de la période de test, tous ceux qui remplissent les critères d'expérimentation prédéfinis par les autorités règlementaires peuvent demander l'autorisation ou l'agrément correspondant. La durée de la période de test est de neuf mois à compter de la date de notification de l'admission à la Sandbox, prorogeable de trois mois sur la base d'une demande. Ce mécanisme permet aux opérateurs fintech de comprendre et de respecter les exigences réglementaires en vigueur afin de promouvoir une offre adaptée au marché. Elle permet aussi à la BCT d'appréhender la complexité des innovations technologiques en vue d'apporter, le cas échéant, des ajustements aux dispositions réglementaires et aux processus de supervision et de surveillance.

Dans le même temps, l'utilisation de la blockchain pourrait offrir un support technologique d'une monnaie digitale de banque centrale (Central Bank Digital Currency : CBDC). En Tunisie, le lancement d'une crypto-monnaie contribuerait à développer l'inclusion financière. D'ailleurs, depuis 2017, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) cherche ainsi des solutions innovantes de « decashing » afin d'enrayer la culture des transactions en liquide. En juillet 2021, la BCT, en coopération avec la Banque de France, a conduit une septième expérimentation de monnaie numérique de banque centrale (MNBC ou CBDC) qui a permis de réaliser une opération de transfert de fonds en

monnaie commerciale entre deux particuliers situés respectivement en France et en Tunisie en utilisant cette monnaie numérique de gros entre la Banque de France et la Banque Centrale de Tunisie.

Enfin, alors que l'écosystème d'innovation est un facteur essentiel de développement de la finance digitale, le développement des startups est un catalyseur d'une nouvelle approche durable de modèles d'affaires et d'exploitation innovants. En Tunisie, la Startup Act, lancée en avril 2019, a offert un cadre juridique ayant pour but de faciliter le lancement et le développement de Startups, afin d'accélérer leur inclusion financière. Par ailleurs. lancé officiellement le 23 mars 2021, ANAVA est le premier fonds des fonds en Tunisie et en Afrique. Libellé en devise étrangère (euro), ANAVA offre la possibilité aux fonds sous-jacents d'investir en Tunisie et à l'étranger. Il s'agit d'une solution aux problèmes de financement et d'internationalisation des Startups tunisiennes. L'objectif étant de créer plusieurs fonds dédiés aux Startups, qui investiront à chaque stade de développement de ces dernières.

IV.3.5. Autres mesures de finance non-conventionnelle

Si l'on prend en compte la forte concentration des risques qui caractérise le système bancaire, notamment public, un autre problème aussi important est la faiblesse des ressources longues levées, par exemple, auprès des compagnies d'assurance, des fonds de pension, des bailleurs de fonds ou sur les marchés financiers. Dans cet ordre d'idées, l'amélioration des conditions de financement et de mobilisation des ressources de financement interne peut être optimisée. Une caisse des dépôts et de consignation (CDC) créée en 2011, qui est venue compléter les formules de capital investissement offertes par les SICAR et les Fonds d'Investissement à Capital Risque (FCPR), devrait accentuer la fourniture des besoins de financement des PME via les banques en respectant les critères



d'éligibilité et de liquidité. Enfin, les préconisations précédentes sont en fait indissociables d'une réelle réforme touchant les instruments de la finance non-conventionnelle (private equity, mezzanine finance, business angels, crowdfunding, etc.) pour une meilleure optimisation de nouvelles sources de financement.

Dans le même ordre d'idées, d'autres préconisations s'avèrent encore opportunes (Mouley. S et alii, 2015). Afin de soutenir une meilleure inclusion financière, il y a lieu de revoir la stratégie de développement du secteur de la microfinance. La vision concertée pour le secteur de

la microfinance qui a été développée pour la période 2011-2014 arrive à expiration et il est donc important de développer une nouvelle stratégie pour le secteur qui tienne compte de sa diversité et des problèmes actuels.

Cette stratégie devra clarifier le devenir des opérateurs de microfinance, redéfinir la place du microcrédit social et professionnel (le mécénat privé ou RSE), et redéfinir le rôle de la Banque Tunisienne de Solidarité. Idéalement cette stratégie devra aller au-delà de la microfinance pour offrir une vision complète des efforts et des objectifs d'inclusion financière en Tunisie.

RÉFÉRENCES

- ADA (2014), Etude sur l'inclusion financière en Tunisie.
- Banque Africaine de Développement (2016), Labour market reforms in post-transition North Africa, Economic Brief.
- Banque Centrale de Tunisie (2016), Etude sur l'évolution des billets et monnaies en circulation en Tunisie.
- BIT (2017-a), A Report Prepared for the Conference on Youth and Employment in North Africa: A Regional Overview.
- BIT (2017-b), Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals.
- Charmes J. et Ben Cheick N. (2016), Protection sociale et économie informelle en Tunisie. Défis de la transition vers une économie formelle, Centre de recherche et d'études sociales (CRES), Banque africaine de développement.
- CRES BAD (2016), Protection sociale et économie informelle en Tunisie, défis de la transition vers l'économie formelle.
- Demirguc-Kunt, A and Klapper, L (2013), Global Findex data: Measuring Financial Inclusion Explaining Variation in Use of Financial Services across and within Countries," Brookings Papers on Economic Activity, Spring.
- Demirguc-Kunt. A, Klapper. L, Singer. D, and P. Van Oudheusden (2015), The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World, Policy Research Working Paper 7255, World Bank, Washington, DC.
- IMF (2022), Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa.
- INS (2020), Statistiques du répertoire national des entreprises
- Medina, L., and F. Schneider (2019), Shedding Light on the Shadow Economy: A Global Database and the Interaction with the Official One, CESifo Working Paper 7981, Center for Economic Studies and Ifo Institute for Economic Research, Munich.
- Mouley. S (2014), Impact assessment of the regulation of excessive interest rate on monetary policy transmission in Tunisia, World Bank & Central Bank of Tunisia.
- Mouley. S (2014), La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis : Repères de gouvernance et pistes de résilience pour un meilleur financement de l'économie, Rapport d'étude, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Mai.
- Mouley. S (2014), Le baromètre d'inclusion bancaire et financière en Tunisie: Techniques de mesure, indicateurs composites et comparaisons intra-régionales, Programme de veille financière, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).
- Mouley. S (2014), Perspectives et impacts de durabilité du développement du secteur du leasing en Tunisie: Référentiel international et scénarios comparés, Rapport pour l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers, Juin.
- Mouley.S et H. Fehri (2014), Etat des lieus de l'inclusion financière en Tunisie, Note Stratégique, Institut Tunisien des Etudes Stratégiques.
- Mouley. S et alii (2015), Diagnostic synthétique (quick scan) du secteur financier en Tunisie : Etat des lieux, principaux défis et opportunités de réformes, Banque Mondiale et Ministère de l'Economie et des Finances.
- Mouley, S (2017), Rapport sur l'Inclusion Bancaire et Financière, IACE, Tunis.
- Mouley. S et alii. (2018), Etude sur la croissance inclusive et durable en Tunisie: Déterminants et voies possibles à suivre, PNUD et Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.
- Mouley, S (2021), Déficit de liquidité et contraintes majeures de financement de l'économie en Tunisie,
 Banque Africaine de Développement.



- Mouley, S (2021), Le marché du travail en Tunisie: Défis structurels, impacts conjoncturels de la crise pandémique du Covid-19 et feuille de route pour faire face à l'après Covid, Commission Économique pour l'Afrique (CEA), Nations Unies.
- Mouley, S et alii (2021), Stratégie de Sortie de Crise, Repères Structurels de Réformes Prioritaires et Scénarii de Cadrage Macroéconomique à Moyen Terme: Résurgence d'une Economie Tunisienne Résiliente et Leviers pour une Prospérité Partagée & une Croissance Inclusive et Durable, Livre Blanc, Forex Club de Tunisie et Banque Centrale de Tunisie (En Coll., avec El Lahga. A, Ben Aïssa. S, Ghazouani. K, Rezgui. S, El Kadhi. Z).
- Mouley, S (2021), Potentiel de promotion de chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord (Coordination Scientifique), Commission Economique pour l'Afrique (CEA)
- Mouley. S et Fehri. H (2021), Repositionnement stratégique de l'économie tunisienne à l'ère du post-Covid : Vision, pistes ouvertes et impacts de durabilité, Rapport stratégique, Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES), En Coll.
- OCDE (2021), Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi, Chapitre.6 « Transformation digitale, emploi des jeunes et Agenda 2063 en Afrique du Nord ».
- OIT (2018), Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture, Genève www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_626831/lang-en/index.htm
- Policy Center for the New South (2022), Formaliser le secteur informel : une politique fondamentale pour la stabilité économique de la région MENA.
- Schneider, F., and A. Buehn (2016), Estimating the Size of the Shadow Economy: Methods, Problems and Open Questions, IZA Discussion Paper 9820, Institute for the Study of Labor, Bonn, Germany.
- World Bank (2020-a), Tunisia 2020 Enterprise surveys: what businesses experience, Country Profile.
- World Bank (2020-b), Tunisia Economic Monitor: Rebuilding the Potential of Tunisian Firms.
- World Bank (2021), The long shadow of informality, challenges and policies. Edited by Franziska Ohnsorge and Shu Yu.
- World Bank (2021), World Development Indicators Databank.







INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Think tank Tunisien d'envergure par ses aires de recherches diversifiées, l'ITES traite les questions stratégiques sur le devenir du pays dans leurs multiples dimensions. Instrument d'aide à la décision publique, il se positionne de manière singulière au niveau national au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux du pays.

Les travaux de l'Institut visent à mettre l'accent sur les politiques publiques de demain afin de faciliter la prise de décisions en matière de réforme de fond qu'appelle le processus démocratique dans lequel notre pays s'est engagé.

Espace de réflexion pluridisciplinaire, forum d'échange et de débat, l'ITES tend vers une influence globale dédiée au développement, à la coopération ainsi qu'à la promotion d'un engagement actif de la Tunisie sur la scène nationale et internationale.







